

Santé Académie



- Programme -

**Les examens de suivi pédiatrique au cabinet
du médecin généraliste : focus sur les
problématiques autour de la puberté**

1. Résumé de la formation

Le décret n°2019-137 du 26 février 2019 relatif aux examens médicaux obligatoires de l'enfant renforce le suivi préventif des enfants par la réalisation de vingt examens médicaux obligatoires au cours des dix-huit premières années. Cette formation s'attachera aux trois examens ciblant la puberté chez les garçons et les filles: 8/9 ans, 11/13 ans et 15/16 ans. Ces examens obligatoires de l'enfant sont d'autant d'occasions de dépistages et de point étapes qui permettent au médecin généraliste d'instaurer une alliance thérapeutique avec les parents mais aussi les adolescents dans cette période de changement physique mais aussi psychologique. L'accent sera mis sur les examens cliniques, paracliniques et l'adressage au spécialiste en cas de puberté précoce ou tardive.

2. Public cible et pré-requis

Médecins spécialisés en médecine générale

Pré-requis : Être professionnel de santé, titulaire d'un diplôme d'exercice correspondant à la cible

Avoir un appareil de type ordinateur, tablette ou smartphone et une connexion internet

3. Profil des intervenants

Ce programme a été conçu par des professionnels choisis pour leur expertise reconnue sur le thème : notoriété, diplôme(s), expérience professionnelle en rapport avec le thème.

Ils possèdent la connaissance du contexte professionnel du public cible et de son environnement.

4. Objectifs pédagogiques

- Améliorer le suivi de l'enfant ou l'adolescent dans sa puberté
- Repérer les éventuelles problématiques dans le développement de la puberté
- Prodiguer des informations et conseils aux enfants et à leurs parents relatifs à une puberté normale et pathologique
- Prescrire les examens complémentaires et adresser à un spécialiste en cas d'anomalie

5. Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Cette formation alterne des méthodes expositives ou démonstratives (vidéo de cours, interview, tutoriels, fiches récapitulatives) et interrogatives (activités interactives et formatives) au sein de la plateforme.

Tout au long du parcours, l'apprenant est sollicité pour partager ses retours d'expérience avec les autres apprenants de la session par le biais de l'espace de discussion dédié.

La formation prévoit des modalités d'évaluation basées sur le modèle de Kirkpatrick, en particulier l'évaluation de la satisfaction des apprenants, l'évaluation des connaissances avant et après la formation, l'évaluation permanente de la compréhension et de l'assimilation du contenu par le biais de quiz ou de questionnaires.

6. Déroulé pédagogique

Cette formation virtuelle (E-learning) permet de faire un focus sur la puberté entre 8 et 16 ans au travers des 3 examens obligatoires qui s'y rapportent.. Elle dure 8 heures (dont 2 heures hors connexion). Un document de synthèse compilant les notions nécessaires au quotidien est accessible en fin de formation.

Contenu

Partie 1 : Evaluation des pratiques professionnelles par le biais d'un audit clinique

Une première unité d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) par la méthode de l'audit clinique. Cette unité permet un bilan autour d'indicateurs spécifiques relevés dans 10 dossiers qui font l'objet de critères d'inclusion et d'exclusion relatifs aux thématiques qui seront abordées dans la formation . La durée de cette première unité est de 1 heure non connectée.

Partie 2 : Apport de connaissances

- Généralités sur la puberté
- Les examens obligatoires de 8, 11, 15 ans
- L'examen obligatoire: 8-9 ans: Introduction
- Problématiques de retard de croissance
- Puberté précoce du garçon
- Puberté précoce de la fille : poussée mammaire, métrorragies pré pubertaires, pilosité pubienne, thélarche
- L'examen obligatoire 11-13 ans Introduction
- Repérage des anomalies de la puberté: retards pubertaires de la fille, ménorragies
- Examen obligatoire: 15-16 ans: Introduction
- Repérage des anomalies de la puberté : pilosité, dysménorrhée, retard pubertaire

Partie 3 : Classe virtuelle

Les notions abordées dans les vignettes cliniques et dans la phase de formation continue sont reprises dans l'unité d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) qui se poursuit en Classe Virtuelle synchrone d'une durée d'1 h.

Elle permet une discussion collégiale en direct entre les apprenants et le tuteur.

Cet outil synchrone reproduit partiellement les échanges physiques réels.

Partie 4 : Evaluation des pratiques professionnelles par le biais d'un audit clinique

90 jours (Trois mois) après la mise en place des mesures correctives le second tour d'EPP débutera par un audit clinique rétrospectif d'une durée de 1 heure non connectée. Cet audit consiste en l'analyse de dix nouveaux dossiers patients en utilisant les mêmes indicateurs.

Cette réévaluation permet de suivre l'efficacité des actions d'amélioration des pratiques mises en œuvre.

Il appartiendra ensuite à l'apprenant de réajuster ses stratégies d'amélioration de sa pratique au regard des écarts observés. Nous recommandons au professionnel de renouveler l'audit clinique à 6 mois puis à un an, en utilisant la grille fournie.